

28 mars 2001

01.116

Motion Pierrette Erard**Pour des licences universitaires en quatre ans**

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, comment ramener la durée d'études pour l'obtention d'une licence à quatre ans. L'introduction de la Haute école pédagogique (HEP) ayant allongé d'une année la formation des futurs enseignants du degré secondaire, il est important que la majorité des étudiants et étudiantes puisse à l'avenir obtenir une licence après quatre ans d'études.

Cosignataires: J.-J. Delémont, F. Perrin-Marti, R. Wüst, B. Soguel, M. Donati, M. Debély, C. Borel, V. Houlmann, B. Bois, O. Duvoisin, M. Guillaume-Gentil-Henry, C. Mermet et Ph. Loup.

28 mars 2001

01.116

Motion Pierrette Erard

Pour des licences universitaires en quatre ans

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, comment ramener la durée d'études pour l'obtention d'une licence à quatre ans.

Cosignataires: J.-J. Delémont, F. Perrin-Marti, R. Wüst, B. Soguel, M. Donati, M. Debély, C. Borel, V. Houlmann, B. Bois, O. Duvoisin, M. Guillaume-Gentil-Henry, C. Mermet et Ph. Loup.